L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 30 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

PENSION à la Passe Christian—J'ai l'honneur d'informer mes amis et connaissances que j'ouvrirai prochainement une pension à la Passe Christian (East End). Pour les conditions, s'adresser au No 181 rue Bourbon, chez Mme Vve Pothier. 29mai—1sem

UNE bonne cuisinière munie de bonnes recommandations désire trouver une place soit en ville ou à la campagne. Sa fille, âgée de 20 ans pourrait aussi s'occuper du ménage et se rendre utile en général. S'adresser No 505 rue Melpomène. 30 mai—1f

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture. 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

A VENDRE.

A VENDRE—Un cheval de 3 ans, garanti sous tous les rapports, harnais et wagon. S'adresser coin Ursulines et Villeré, 223. 23mai—1sem

Migraines. — Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie Pharm. à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, delayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les **maux de tête, migraines ou névralgies** les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les *coliques*.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de: **Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme** sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.**
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie**, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un bonne provision. Sujet depuis longtemps de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.
W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.
J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

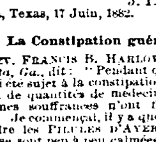

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER**. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Nouvelle Importation de
JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,
Qualité Supérieure.
Toiles Cirées,
Corticines Anglaises,
Stores,
RIDEAUX
De Madras, de Crète et de Dentelles.
Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.
TAPIS
A Prix Réduits.
18avril—1 an.

Succession de Louis Oscar Bercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 15,400—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Oscar Bercier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22mai—23,28—1er juin.

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUIN 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000.	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit........	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........	7,500
2,279 Lots s'élevant à.........	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ... en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les partis. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

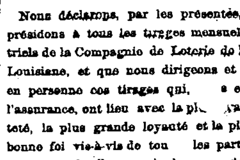

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à laNouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à **la New Orleans National Bank, New Orleans, La**

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Mai 1886.

Allemand Gabriel	Feste Ernest
Arpin Jean Antoine Amédée	Freyder Jean Baptiste
	Grizard François
Aouéillé Cyrille Jean Marie	Guillopé Eudoxie et Paul
Bencaz Benoit Mme née Genoulaz	Lagarde Jean Marie
	Le Goaster famille
Bourbon famille	Malhuit Eugène
Boileau Charles	Montant Jean Louis Gabriel
Cioutat Jean Bernard	
Couturier Mme née Lacaze	Mouras Jean
	Mournet Louis
Clouzet Alexandre	Mournet Louis dit Manmus
Dallest Jean Jacques Victor	Pellissier Dominique
Danvergne Mme née Renard	Penaud Jean
	Rebour Charles
Débats Joséphine	Renaux famille
Dégé Jean Pierre	Rouzaud Hipp'e Jean Paul
Dodez Alexandre	
Drussel Michel famille	Taithan
Dugourd George Clément	Tallaric Eusèbe Eugène
Dumas Ernest	Touchard
Fages Louis	Viaille
Fauré Jean Marie	Yung Philippe

LETTRES.

Arnould Stanislas	Rouillet
Guérin Paul	Cohen Mathilde.
Hancart Clodomir	Poisson Charles

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er mai 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC

Avis aux Créanciers.

Henry Montreuil vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Montreuil, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1juin—1 4 9

Theodore Drez vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Théodore Drez et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alphonse Drez, syndic provisoire et Théodore Drez, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
30mai—30—juin4.9

William H. Murphy vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,220—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de William H. Murphy et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
22mai—22,26 30

Joseph Alfred Dufilho vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,343—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Alfred Dufilho, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21. 26. 30.

P. E. Sarrazin vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,443—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. E. Sarrazin, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
26 mai—26,30—4juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Solomon Félix vs. ses créanciers—No 17,996—Division B—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Solomon Félix soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, notaire en cette ville, le mardi, 29me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Solomon Félix soient suspendues, et que John J. Finney Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 mai 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.
30mai—3f au 29juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,972—Joseph Lester vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une session des biens du pétitionnaire Joseph Lester soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI, 7e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 mai—26 30 juin 4

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers.—No 17,868.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANNKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.
2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alex. Solari versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,465—En vertu d'un ordre de vente, en date du 26 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 5 juin 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un mulet et un wagon, maintenant à l'écurie de A. E. Ravain, No 211 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27 juin 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Protective Intelligence Co. vs. The North Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 16,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 1 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, sur les terrains du Parc Supérieur de la Ville, dans le Sixième District de cette ville:
Deux ponts de chemin de fer; une station de chemin de fer, etc.—sur les terrains du Parc supérieur de la ville, dans le Sixième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impressions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée s'élevant comme suit:
La proportion des dits frais pour les ponts se montant à environ $20 et la proportions des dits frais sur la station du chemin de fer se montant à environ $30.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,26,29—2juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Girod.

Edward Toby vs Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,649—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, St Charles et Julie, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Séghers, ex-notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Girod sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le local No 180 rue Girod, et tout les droits, voies et avantages y appartenant.
Etant la même propriété que feu John Davidson a achetée avec d'autres propriétés de Wm M. Pinckard, d'après un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ex-notaire en cette ville, à la date du 1er décembre 1860. Et la défenderesse ci-dessus mentionnée a acquis la même propriété: une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme telle, la mettant en possession de toutes les propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante en communauté du défunt.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5.12.19.26.30

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quinze cent quatre ($1504) acres de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, étant les sections trente sept et trente huit (37 et 38) du Township sept (7) Range Sud quatre (4) Est.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6.13.20.27—juin 3.8

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George V. Labarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,863—Division A—Attendu que Mme veuve George V. Labarre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George V. Labarre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25,29—3 juin

Succession de Antoine Sarrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 17,870—Division A. Attendu que Mme Veuve Antoine Sarrat a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Sarrat, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25 29 3 juin

Succession de Martha A. Cochran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,056—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativf, dans la succession de feue Mme Martha A. Cochran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mai—25,29,3 juin.

Succession de W. C. & E. Kiefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,783—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23,28—1 juin

Succession de Joseph Hammer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,497—Division A—Attendu que William Hammer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Hammer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 m —21,26.30

Succession de John Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,918—Division A.—Attendu que Joseph S. Doane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cox, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mai—22 26 30

Succession de Christian Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,969—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christian Stumpf, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26mai—26 30 4 juin

Succession de Mme Monika Welch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,131.—Division "C".—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles l'état de situation des dettes et du passif de cette succession présenté par William Welch, exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession de A. A. Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 12,622—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Yates, veuve de A. A. Yates, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mai—27—juin 1.5

Succession de F. J. L. Crais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,944—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Rosina Schoekler, veuve de François Joseph Lange Crais, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 mai—28—1,5 juin

Succession de Mme Arthémise Daspit, veuve de François Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,724—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Arthémise Daspit, Vve de François Trahan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23,28,1 juin.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, etc.

D. W. Eames vs. Charles de Lassus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,707—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Sur lieux No 390 rue des Magasins, tout le contenu, etc., du dit local, consistant en meubles de chambre à coucher de valeur, meubles de salon riches, grands miroirs dorés, bibliothèques, pupitres, peintures, tapis, ornements et divers autres objets, etc., d'après un inventaire enliassé en mon bureau, ainsi qu'un piano et tabouret.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29—1,4,9juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, Epicerie, Epicerie, de fantaisie et de choix.

Vins, Liqueurs, Whisky, etc.

Aussi meubles de maison.

Mme Marie C. Durruty et J. H. Durruty, son mari, vs John Alex. Solari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,935—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 mai 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, JEUDI, 3 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le contenu, installations, stock, etc., de l'épicerie située au No 57 rue Royale, comprenant un grand assortiment de groceries de fantaisie et de choix, vins, liqueurs, etc. aussi tous les meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent sur les lieux No 57 rue Royale, le tout conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai,31—28 29 30—juin 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 31 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près un îlet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc.; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20mai—20 25 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un terrain de valeur, avec bâtisses et améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, No. 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Helena E. Freilsen et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Ce certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Carondelet, St Charles et Lafayette, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer ou ingénieur civil, et conforme à lui sous la date du 12 novembre 1868, et annexé à un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, pour identification avec l'inventaire de la succession de Wm Sellman pris le 11 et 13 novembre 1868. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds, sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques à trois étages, portant le numéro municipal 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.
Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la succession de Wm Sellman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Huey, encanteur, le 18 décembre 1869, et la défendeur dans cette affaire a acquis la dite propriété, comme suit: une moitié indivise, comme la part de la veuve survivante en communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite Mme H. Davidson comme étant la propriétaire, et comme telle, sa mise en possession de toutes les propriétés mobilières, immobilières et mixtes, conformément à l'inventaire de la succession; lequel jugement est enregistré au bureau de transferts, livre 117, folio 172.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29 juin 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

André Deverede vs les Héritiers de J. P. Belit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné par les rues Delaronde, Delery, Morean et Triton, Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde sur cent soixante neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Delery, entre lignes parallèles.
Et une autre portion de terre, situé dans le même district et îlet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds sept pouces de face à la rue Delaronde sur cent soixante-neuf pieds huit pouces et trois lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

Vins, Liqueurs, Whisky, Divers, etc.

John Cordes vs A. Eickman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,726.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté le 27 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er juin 1886, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le stock de groceries, vins, liqueurs, stock, etc., l'installation de l'épicerie coin des rues Royale et Mandeville, dans le Troisième District de cette ville, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai—28 29 30 31—juin 1

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 1er jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Dans l'affaire de l'interdiction de Louisa Herbez, femme de Charle Fabbrone—No. 15,866 Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, Frank D. Chrétien Esq., pour le plaintiff et Ernest J. Wenck Esq., curateur ad hoc de la défenderesse. Quand, après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoieries, et pour les raisons alléguées oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, déclarant la défenderesse Louisa Herbez, femme de Charles Fabronne, est interdite et incapable de prendre soin de ses propres affaires.
Jugement rendu le 17 mars 1886.
Jugement signé le 1er avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24ème jour de mai de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six
M. A. McDONNEL,
25mai—25,29—juin 3. Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoieries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE,
30avril—5fen 30j Député Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. Schadelli vs. Mme Jane Harden.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 7,901—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité,
22mai—22,27—2juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans les Premier, Second et Sixième Districts de cette ville.

Succession de W. J. Castell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 15,964.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 13 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Royale, St-Louis et Bourbon, mesurant 25 pieds 5 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 3 lignes sur le côté vers ou le plus près de la rue Royale de 63 pieds 2 pouces sur le côté opposé à la dite profondeur, le dit lot ouvre de 7 pieds une ligne se dirigeant vers la rue Bourbon, et de là, une autre profondeur de 93 pieds 3 pouces et 5 lignes à l'extrême ligne du fond, sur laquelle le dit lot a une largeur de 31 pieds 6 pouces, le tout au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connu comme le No 71 rue Conti.
2° Cinq terrains dans l'îlet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Dufossat et Belcastle, désignés par les Nos 11 à 15 et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces, le terrain No 11 formant le coin des rues Perrier et Dufossat.
3° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 31, dans l'îlet No 613, borné par les rues White, Gravier et Dupré, les dits lots mesurant comme suit: Les lots Nos 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces et une ligne de face sur la rue White et le lot No. 31, 30 pieds 11 pouces de face à la rue White, tous les trois ayant une profondeur de 144 pieds.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. Hensley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,670.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St-Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk, 143 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, voies qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goëlette Al. W. D. Jones A l'encan.

Succession de Henry Bowmann.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.—No. 17,221.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à 10 heures du matin, dans le vieux Bassin, au pied de la rue Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 18 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine goëlette ou vaisseau connue comme W. D. Jones, de la Nouvelle-Orléans de la longueur de 35 5|10 pieds, de la largeur de 15 5|10 pieds, de la profondeur de 3 pieds et d'une capacité de 7 tonnes nette, ensemble avec le corps de ladite goëlette, et particulièrement les mâtures, cordages, agrès, grément, câbles, chaînes, appareils, meubles et tous ce qui appartient à ladite goëlette; a été construite à Clio, Louisiane en 1882 et jaugée dans le port de la Nouvelle-Orléans le 30 avril 1882 et elle a reçu sa licence des autorités des Etats Unis en ce port sous l'autorisation des licences No. 72.
Conditions—Cet encan étant le second et dernier, la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et droits du vendeur sur la propriété vendue; le dit billet portant intérêt à raison de 8 0|0 par an à partir du jour de la vente. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0|0 pour frais d'avocat, en cas de procès pour faire la collection de la somme, et la police d'assurance transférée.
Acte de transfert pardevant Ch. E. Sel, notaire, au frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20mai—20 22 29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division D.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite cour, rendu le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Levee, Rousseau, Quatrième et Washington mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levee, 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, 111 pieds 9 pouces et 2½ lignes de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3½ de ligne de l'autre côté du lot No 4.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, aménagée comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
L'acte de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie, y compris 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur en assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18 22,29—5,12,19juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des propriétés de valeur enjolivant les quartiers où elles sont situées, dans le Premier et le Sixième Districts.

Succession de John F. Beckman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No. 12,810.

Vente à conditions faciles pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde St-Charles conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Wm. Stolzenthaler, administrateur, vs. John F. Beckman et als., No. 17,247 du dossier de la dite cour, rendu le 20 avril et signé le 26 avril 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, formant une des encoignures des rues Race et St-Jean-Baptiste, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Race sur 64 pieds de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste, mesures anglaises.
2° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 20, compris entre les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, mesurant chacun, mesure anglaise, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Race sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
3° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, qui fait actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 14 et 15 dans l'îlet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, faisant actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 16 et 17 dans l'îlet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, et mesurant comme suit: Le lot No. 16 à 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, et le lot No. 17 a 44 pieds, 2 pouces de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, sur la ligne de Bloomingdale, et 32 pieds, 1 1|2 pouce dans le fond.
Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un et à deux ans de crédit en billets divisés à la convenance des parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêts sur les dits billets, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, au-dessus du montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Robert J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt en argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Voir les plans à la Bourse.
2 mai—2 8 15 22 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une action du New Orleans Stock Exchange.

Succession de Charles Feinor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 17,160—Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 4 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange, ainsi qu'un quart d'intérêt indivis sur une assurance due sur la vie de E. C. Feinor par le New Orleans Stock Exchange, le dit montant d'assurance est de $1,665. 00. Les trois autres quarts ont été payés à Mme Feinor et le reste un quart, c'est-à-dire $266. 25, est sujet à une réclamation et dus à la dite Exchange une somme de $184. 00, le tout selon un inventaire.
Conditions—Comptant avant le transfert.
22mai—22 29—juin 5 12

VACCINATION.

Mme BAUSSET, Accoucheuse,
RUE REMPARTS, 193,
Vaccine tous les jeudis, à 4 heures.
29 avril—1m—3f par sem

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Quincaillerie pour constructeurs, articles de ménage, **ustensiles pour cuisine et chauffage,** articles de ferblanc, de bois et articles du Japon, paniers à charbon, appareils à tuyauter, glacières et un vaste assortiment de marchandises vendables et désirables en lots à la convenance des acheteurs dans l'affaire de

J. H. Chapman vs. Ses créanciers.
Dossier No. 16,884.

Pour du comptant. A l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 1|2 heures du matin, sur les lieux, 99 et 101 rue du Camp, un peu en deçà de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 mai 1886, et d'un ordre supplémentaire du même magistrat, daté du 28 mai 1886, dans l'affaire de J. H. Chapman vs. Ses créanciers, dossier No. 16,884, il sera vendu.
Tout le contenu des magasins ci-dessus mentionnés, comprenant: un vaste assortiment d'outils de constructeurs, d'articles de toilette, stoves de cuisine et calorifères, réfrigérateurs, glacières, fontaines, grates et manteaux de cheminée en ardoise et en fer, paniers à charbon, ferblanterie, articles du Japon et en bois, sorbetières, meubles de bureau, desks, coffre-fort, plateformes entourées, étagères, etc.
LE BAIL non expiré dudit local finissant le 30 septembre 1886, à $125. 00 par mois.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 mai—29 juin 2 5 au jour

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et maison de résidence, No 146 rue du Camp,
entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Mme Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, Dossier No 17,489, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 mai 1886, dossier No 17 489, pour le compte de la succession de Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, à l'enchère publique, il sera vendu:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lafayette et Girod, désigné par le No 2, et mesurant 24 pieds 10 1|2 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 111 pieds, entre lignes parallèles, ainsi que l'usage d'une allée à l'arrière de la propriété et ouvrant rue Girod, appartenant en commun à cette propriété et à d'autres voisines à la propriété; le tout décrit sur un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent **une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises,** ayant une bâtisse de dépendance de deux étages, portant le No 146 rue du Camp, occupée comme magasin et maison de résidence par John Mullan, marchand de vêtements confectionnés.
Il y a partout dans la maison le gaz, des installations, citerne, lieux d'aisance, etc.
Conditions: Comptant en livrant les titres. Dix pour cent à payer sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27mai—27 30—juin 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles.

Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomene et Bassin, près du Marché Dryades.

Succession de Allen Cousley, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 28 avril 1886, dossier No 4995, pour le compte de la succession de Allen Cousley, décédé, il sera vendu à l'encan—
Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Bassin, anciennement White, et Franklin, anciennement Benton, désignés par les Nos 1, 2 et 3, contigus les uns aux autres et mesurant comme suit, à savoir:
Lot No. 1 forme le coin des rues Melpomene et Bassin et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds de face à la rue Bassin.
Lot No. 2 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomene, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces.
Le lot No. 3 est la partie du fond du lot No. 1 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par William & Patton, architectes et arpenteurs, qu'on peut voir à l'endroit de la vente, daté ... mai 1886.
Les améliorations consistent de, à savoir:
Sur le lot No. 1. Un joli cottage double en bois et couvert en ardoises, contenant environ 8 chambres en tout, citerne, hangars, etc. rapportant $25 par mois.
Sur le lot No. 2. Une résidence en bois à double corps de logis à deux étages, contenant 5 ou 6 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $16 par mois.
Sur le lot No. 3. Un joli cottage couvert en ardoises contenant 5 chambres, citernes, hangar, etc., rapportant $12 par mois, toutes des maisons contenables et en bon ordre et à des bons locataires. Les maisons seront ouvertes, et à deux îlets du marché Dryades. Bonne propriété pour habiter ou pour donner des revenus.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les acquéreurs assumeront en plus, les taxes dues et exigibles en 1886 et feront un dépôt en argent de 10 pour cent.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai2 9.16.25,30—5juin.

Elégante résidence en briques, No 265 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

L'ANCIENNE RÉSIDENCE PEMBERTON.

Elégante, confortable, en parfait ordre.

Il faut la visiter pour bien l'apprécier.

A un long crédit .... A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu:
La Magnifique, Elégante et Confortable Résidence en briques à trois étages ayant sur la façade au 2me et 3me étages une verandah en fer, elle est connue comme le No 265 rue Dauphine entre Ursulines et Hôpital dans l'îlet borné par la rue Bourgogne. Elle dispose de cette ville, avec bâtisses au fond, en briques, à deux étages et recouvertes en ardoises et ayant en tout, deux salons doubles, salle à manger, office, chambre à bain, cuisine, cave et environ 9 chambres à coucher, cheminées en marbre dans les principales chambres gaz et installations de gaz partout, les murs élégamment tapissés et décorés, les bâtisses devant et au fond sont reliées par une lucarne, cour et cour de côté, trottoirs pavés, une grande citerne neuve, hydrant, etc. la rue face à la propriété est pavée en pierres carrées, le tout en bon ordre et rapportera de suite $900 par an, le tout d'après un plan par Williams & Patton, architectes et arpenteurs qui peut être vu à l'endroit de la vente, et la propriété peut être visitée avec une carte de l'encanteur.
Les terrains mesurent 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 69 pieds 3 pouces et 2 lignes.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent à payer comptant sur les lieux par l'acquéreur et celui-ci assumera les taxes de 1886.
Actes de vente pardevant Jas. Bondernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 Mai—16, 23, 30 à la date.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Contenu du Magasin d'Oiseaux,

No. 159 rue de Chartres, près St-Pierre,

Comprenant une variété d'oiseaux rares, tels que: Serins, Perroquets, Faisans, Poules de race, Singes, Lapins, Cages d'oiseaux et un Cochon Sanglier. — Aussi les meubles de la maison.

LUNDI, 31 mai 1886, à 10 heures et demie A. M., sans limite ou réserve, il sera vendu le magasin d'oiseaux mentionné ci-dessus.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
29 mai—29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple.

Succession de Frédérick Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, daté le 11 mai 1886, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre, formant le coin des rues Claiborne et Orléans et mesurant, d'après un plan de Wm. C. Bell, alors voyer de la ville, en date du 17 décembre 1867, et déposé dans l'étude de H. C. Dibble, alors notaire, le dit plan portant le No 14, 76 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, 90 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Orléans, 78 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Pierre et 77 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.
2° Quatorze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, les dits lots composant et formant le carré d'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Salcedo et Lopez et désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et mesurant ensemble 180 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Salcedo, 181 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lopez et 203 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Orléans et Ste-Anne, le tout d'après un plan de F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, et portant le No. 72, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, notaire.
3° Une moitié indivise d'un certain carré d'îlet avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé sur le bord du lac dans l'îlet borné par les rues Columbia, Frankfort, Hamburg et Madison, portant le No 5372 et subdivisé en vingt-quatre terrains et mesurant ensemble 319 pieds, 8 pouces 4 lignes sur les rues Hamburg, et Madison par 323 pieds sur chacune des rues Columbia et Frankfort.
4° Douze actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Peuple.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant D. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1886 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
19 mai—19,23,30—juin 6,13,19.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District, à l'encan.

Succession d'Edouard Reilly et d'Ellen Tierney, sa veuve.

No 15,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Harmonie, St David et Liberté. Les terrains sont désignés par les Nos 10 et 18, et ont les dimensions suivantes:
Le terrain No 10, de façade, 28 pieds; de profondeur, 75 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 18, de façade, 28 pieds et 2 pouces rue Harmonie; de profondeur, 75 pieds du côté du terrain No 10; 78 pieds du côté du terrain No 18; et 28 pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No 10, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. Hero jne., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—5,12,19, 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets, jugements et comptes recevoir,

Et 5 actions du fonds-capital du Times-Democrat.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.

J. M. Seixas, Esq., Syndic.

No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1886, il sera vendu à l'encan les différentes valeurs appartenant à MM. A. Carrière et fils—
1° **Cinq** (5) actions du fonds-capital du **"Times-Democrat** Publishing Company," conformément au certificat No 100, au nom de J. M. Seixas syndic.
2° Billets, jugements, comptes à recevoir et autres preuves de dettes, procès et "choses" en action, qui sont plus complètement définis par une liste déposée en cour, qui peut être obtenue des encanteurs et qui sera distribuée avant le jour de la vente par le syndic et les Encanteurs.
Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert 21 mai—21,23,29—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Prytania,
entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nidea.
No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—
Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, îlet par la rue Pitt, désigné comme lot No. 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 17 mai 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet No 3, A, borné par les rues Clay, Bienville, Front et Conti, et désignés comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit îlet sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de la ville, en date du 21 mai 1866, en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face sur la de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté du lot No 11 et formant l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.
Conditions de la vente—Une moitié au plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec intérêt sur le paiement différé à 8 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance; assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur.

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 12,113—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—
Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 103 du dit faubourg; le dit îlet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit îlet fait par H. Mahausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No. 2 en l'étude de Daniel Israël Ricardo, anciennement notaire en cette ville, actuellement borné par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Conery.
Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0|0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire.
Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5 12 19 26

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SUBROGÉ, ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi. fa. contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.

No 10,726.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, vingt-et-unième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
UN LOT DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Gaienne et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro treize dans l'îlet numéro quatre cent, et le dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 20me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
21 mai—21,27—Juin 1,8,15,20

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 24 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 7 juin 1886, à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—
Toutes les machines, arbres de couche, vans vis, poulies, moulins, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, connue comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26mai—26—1,5,6 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Fabrique de Tabac de DELPIT,

Avec tous ses vastes accessoires, sa clientèle, ses marques de fabrique, médailles, brevets, comptes, réclamations, billets à ordre, appareils, étagères, meubles de bureau, bail, etc., etc.

Deux chevaux, un élégant buggy, un wagon, un vieux buggy.

Joseph Alfred Dufilho contre ses créanciers.

No 17,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 7 juin 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan aux Nos 11, 13 et 15 rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus—
Tout l'ETABLISSEMENT DE TABAC connu sous le nom de "Fabrique de Delpit", tel qu'il est exploité aux Nos 13 et 15 rue St. Louis, dans le Second District de cette ville, et au rez de chaussée de l'édifice adjacent No 11 de la même rue; ainsi que tout le stock de marchandises se trouvant dans les dits édifices et dans l'entrepôt au fond du No 17 rue St. Louis, consistant en tabac à priser, tabac en feuilles, tabac à chiquer, cigares, fine cut, pipes écume de mer, pipes en racine de bruyère et autres, porte-cigares et porte-cigarettes, tuyaux de pipe, tabatières assorties, et autres articles appartenant au même genre d'affaires.
Aussi, toutes les installations, tous les comptoirs, étagères, bureaux, meubles, pendules, vitrines, machines à vapeur, machines à couper le tabac et autres dans les dites bâtisses; de même que la clientèle de la maison, le nom de la fabrique, ses patentes, marques de commerce, médailles et certificats obtenus à diverses expositions.
Aussi, tous les comptes, toutes les réclamations contre les débiteurs de la dite **Fabrique Delpit** et tous les billets à recevoir, dont la liste peut être vue au bureau des encanteurs et les timbres du revenu intérieur en mains.
Enfin, tout ce qui se trouve dans les dites bâtisses ou au dehors y appartenant ou faisant partie du commerce, sans exception ni réserve.
Le bail non expiré de toute la bâtisse du dit Alfred Dufilho, Nos. 13 et 15 rue St. Louis et le rez de chaussée de la bâtisse adjacente No 11 rue St. Louis expirant le 30 septembre 1886 à raison de $720 par an ou $60 par mois avec privilèges de renouveler le dit bail pour trois ans de plus à un taux de $900 par an ou $75 par mois payable trimestriellement.
Aussi, un élégant Buggy, un vieux buggy, un wagon et deux chevaux.
Le tout ci-dessus décrit sera premièrement offert en bloc, et si l'enchère n'est pas satisfaisante, alors les différents items seront vendus séparément; toutes les enchères concernant le bail seront faites comme un bonus. L'acquéreur assumera le paiement du loyer en plus.
Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25,29—juin 3 à la vente.

Propriétée à Milneburg.

Convenable pour les affaires, pour un Club ou résidence.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles:
Deux lots de terre avec améliorations, situés à **Milneburg**, dans l'îlet borné par les rues **Columbia, Frankfort, Union et Triffe**, mesurant 60 pieds de face à la rue Columbia sur 120 pieds de profondeur, mesure française, et formant le coin des rues Columbia et Union. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, nouvellement et solidement bâtie, ayant quatre chambres avec galeries autour, grande salle à manger, toutes en plâtre et bien finies, aussi une grande bâtisse en briques avec plusieurs chambres, grandes citernes, Sunlight Gas, etc.; un joli jardin devant avec allées coquillées. La propriété domine le Lac, l'endroit est sain et protégé par un brise-lame solidement construit tout récemment et qui durera vingt ans.
Le plan peut être vu à la Bourse.
Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29—juin 3,4,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

MULETS, MACHINES, ETC.

MICOLO & LACAZE
vs
LEURS CRÉANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,051.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—MARDI, 1er juin 1886, à 10 heures 30 A. M. il sera vendu sur les lieux au pied de la rue ..., en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1886, dans la susdite affaire les articles suivants à savoir:
Deux machines portatives.
Deux batteuses.
Une Rice Drill Machine.
Cinq mulets.
Cinq charrues, 3 charrettes, 2 élévateurs, un syphon, 4 herses, un paquet de fusils avec manches, un paquet de fourches, scies vides, un morceau de bruyère et autres articles.
Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25, 29, 3 juin à la vente.

Propriété de valeur améliorée

dans le Troisième District.

Succession de Reinold Wisningkoff.

No. 17,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'encan St-Charles, sur la rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1886, pour le compte de la dite succession, à savoir—
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Annette et Girod, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart et St-Bernard en cette ville, mesurant 30 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an, avec un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie en faveur du vendeur.
L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de 1886.
Acte de vente pardevant John L. Larosche, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22,29—juin5.12,19,26

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

Chaussures, Chapeaux, Malles, Etagères, Meubles.

Mme M. Heiman vs ses créanciers.

No 17,643.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District rendu le 19 mai 1886 dans l'affaire ci-dessus et l'autorisation de M. Isidore Heiman syndic provisoire, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, LUNDI 31 mai 1886 à 11 heures A. M., au No 175 de la rue Poydras, coin Carondelet, le contenu du magasin de chaussures au détail, consistant en bottes, souliers, chapeaux, malles, valises, étagères, table, nattes, installations à gaz, vitrines, etc.
—AUSSI—
Un lot de meubles conformément à un inventaire au No 175 de la rue Poydras.
Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU,
20 mai—20, 25, 29, 30. Encanteur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière dans le Premier District.

Succession de John L. Sterry.

No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI, 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir:
UN CERTAIN LOT DE TERRE les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui s'y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St. Joseph, désigné comme le lot numéro un, sur un plan dressé par J. A. Béard et dûment certifié par Hugh Grant, ancien voyer de la Seconde Municipalité, sous la date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence; le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, et vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne le divisant du lot No Deux, et cent vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Julie, le tout mesure américaine; étant la même propriété que feu John L. Sterry a acquise par achat de la succession de William Byrne, décédé, par acte passé pardevant Wm Shannon, anciennement notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14me jour d'avril 1857.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant B. Tocche, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30, mai—8,15,22,29,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur

Rue Bertrand entre les rues Perdido et Poydras.

Succession de Mme A. D. Merritt.

No 17,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, 12 juin 1886, à 12 A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1886, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Poydras, Perdido et Prieur, désigné comme lot No. 1, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 30 mai 1856, mesurant 35 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Bertrand, 35 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté donnant vers la rue Poydras et 105 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de la rue Perdido.
Conditions—Comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 au-dessus du prix de vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Wilson, Esq., notaire.
12mai—12 15 22 29 juin 5 12